



## Bien immobilier dans une succession

Par **Disney 83**, le **18/09/2021** à **12:38**

Je suis ayant droit dans une succession, qui inclu un appartement.  
Il y a eu une Estimation de complaisance inférieur de 30 à 40 % de la valeur réelle.  
Nous sommes 3 fils, 2 d'un premier mariage (dont moi), 1 pour le second.  
Est ce que je suis en droit de contester, de refuser, de bloquer la succession,

ou d'exiger que le bien soit vendu ?

Merci d'avance pour vos réponses.  
Cordialement

Par **Disney 83**, le **18/09/2021** à **18:16**

Merci pour une réponse aussi rapide.  
Pour le redressement fiscal, j'ai déjà faits le nécessaire.  
J'ai reçu la taxe Foncière à mon nom, j'ai posté un message à l'administration fiscale.  
j'en ai profité pour leur parler de la sous-estimation.  
J'ai également vu avec le notaire qui règle l'impôt en question.  
En mettant la pression pour que l'appartement soit vendu, je vais peut-être obtenir un juste prix.

Encore Merci  
Cordialement